



**Commission africaine des droits de l’Homme et des peuples
87^{ème} session ordinaire (11 au 20 mai 2026)**

Déclaration orale sur la situation des droits de l’Homme en Afrique

**Point 3 de l’ordre du jour
Situation générale des droits humains en Afrique**

**Délivrée par la FIACAT, l’ACAT Burundi, l’ACAT Côte d’Ivoire et l’ACAT
Cameroun**

Honorables Commissaires,

La FIACAT et les ACAT souhaitent, en premier lieu, alerter la Commission sur le rétrécissement préoccupant de l’espace civique ainsi que sur les actes croissants de répression transnationale visant les défenseurs des droits humains, y compris dans le cadre de forums régionaux et internationaux.

Nos organisations réaffirment l’importance de garantir un environnement sûr et sécurisé permettant aux défenseurs des droits humains de mener un plaidoyer libre et constructif. Elles rappellent également le rôle essentiel de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples dans la protection des défenseurs des droits humains et la préservation de l’espace civique.

Honorables Commissaires,

Nos organisations demeurent préoccupées par la **situation des réfugiés burundais** présents dans plusieurs pays africains, notamment en Tanzanie, où des mesures coercitives telles que la destruction des habitations, la fermeture des établissements scolaires, ainsi que des menaces et tentatives d’intimidation sont employées dans le camp de Nduta pour renvoyer de force les réfugiés burundais.

Dans le contexte préélectoral actuel au Burundi et vu les informations concordantes faisant état d’arrestations arbitraires, de disparitions forcées, et de persécutions visant notamment les personnes perçues comme critiques à l’égard des autorités, ces renvois forcés constituent une violation manifeste du principe de non-refoulement. Nous appelons la Commission à exhorter les États qui accueillent des réfugiés burundais à suspendre tout retour forcé et à garantir une évaluation individualisée des risques encourus par les personnes concernées.

Par ailleurs, Honorables Commissaires,

En **Côte d’Ivoire**, nos organisations expriment leurs préoccupations quant aux risques de rétrécissement de l’espace civique liés à l’ordonnance du 12 juin 2024 relative à l’organisation de la société civile.

Les dispositions permettant au Conseil des ministres de dissoudre unilatéralement des organisations pour des motifs tels que la conduite d'activités visant à jeter le discrédit sur les institutions politiques, risquent de porter atteinte à la liberté d'association et d'expression. Nos organisations rappellent que, conformément aux Directives de la Commission africaine sur la liberté d'association et de réunion en Afrique, la liberté d'association inclut le droit de participer au débat public et d'émettre des critiques sur la gestion des affaires publiques.

Nous appelons la Commission à exhorter l'État ivoirien à modifier cette ordonnance afin de la rendre conforme aux standards régionaux et internationaux.

Enfin Honorables Commissaires,

Nos organisations souhaitent attirer votre attention sur la situation des droits humains qui demeure particulièrement préoccupante au **Cameroun** dans le contexte post-électoral ayant suivi l'élection présidentielle d'octobre 2025. Les contestations liées aux résultats ont donné lieu à une répression violente des manifestations de l'opposition, causant de nombreux morts, blessés et des arrestations massives. Au 1er mai 2026, près de 1900 personnes demeuraient encore détenues à la suite des violences post-électorales.

Nos organisations souhaitent également alerter la Commission sur la persistance des violences faites aux femmes, en particulier les féminicides, dont le nombre continue d'augmenter au Cameroun. Entre janvier et novembre 2025, au moins 66 féminicides ont été recensés, tandis que 34 cas supplémentaires ont déjà été enregistrés entre janvier et mars 2026. La majorité de ces crimes sont commis dans le cadre conjugal ou familial.

À cet égard, nous appelons la Commission à exhorter l'État camerounais à garantir le respect des libertés publiques, à mettre fin aux détentions arbitraires liées au contexte électoral et à renforcer les mécanismes de prévention, de protection et de poursuite des violences basées sur le genre.

Je vous remercie.